CAPD du 12 juin 2015

Déclaration intersyndicale Se-UNSA, SGEN-CFDT et SNUipp-FSU

Le 11 juin 2015, lors de la première journée de CAPD, certains propos et comportements ont été inacceptables. Les représentants du personnel ont été dénigrés, leurs rôles ont été déconsidérés. Une représentante du personnel a été personnellement prise à partie.

Lors de ces épisodes, il a été reproché aux syndicats de vouloir faire le mouvement, de refuser la nomination de certains collègues, de favoriser les adhérents.

Lors de leurs stages de formation au mouvement et leurs communications, les organisations syndicales sont très claires avec tous les collègues : nous discutons et contestons régulièrement les règles du mouvement haut-rhinois, nous argumentons et travaillons dans ce sens lors de tous les groupes de travail et CAPD. Mais une fois que la circulaire est sortie, nous n'avons qu'une seule ligne de conduite : faire respecter les règles, fruits de ce travail paritaire. Seules des règles collectives respectées peuvent garantir l'équité et la transparence. Seul le respect des règles collectives garantit les droits individuels.

Sur les nominations des collègues par maintien, c'est en connaissance de ces règles que certains IEN ont décidé de passer outre. Les services l'avaient bien noté et avaient grisé ces propositions. Il était normal que les représentants du personnel interviennent contre ces nominations hors règles. Comme il est important que les IEN expliquent les règles à nos collègues.

Non, ce ne sont pas les syndicats qui refusent la nomination d'une collègue sur un poste, c'est la circulaire qui ne l'autorise pas.

Il nous semble qu'une circulaire, fusse-t-elle du mouvement, doit être l'unique et seul document de travail auquel tous doivent se référer : collègues, représentants des personnels ET IEN.